

	ADHÉRENT 1	ADHÉRENT 2			
NOM					
PRÉNOM					
ADRESSE					
PROFESSION					
TÉLÉPHONE					
E-MAIL					
SITUATION MATRIMONIALE (ENTOUREZ LA SITUATION)	Concubins/Pacsés	Mariés	Divorcé(e)	Célibataire	Veuf(ve)
VOUS ADHEREZ COMME (ENTOUREZ LA SITUATION)	Famille adoptive Adopté(e) majeur Famille élargie Autre Postulant : avez-vous votre agrément ? Non / oui, depuis quand ?				

PRENOM DE(S) ENFANT(S)	ANNÉE DE NAISSANCE	ENFANT BIOLOGIQUE, PUPILLE, AFA, OAA (LEQUEL) OU DEMARCHE INDIVIDUELLE	PAYS DE NAISSANCE	ANNÉE D'ARRIVÉE	ADOPTION SIMPLE, PLENIERE KAFALA

Formule d'adhésion choisie :

- Cotisation 2025 statutaire : 40 €
- Cotisation 2025 statutaire + **don** : 40 + = €
- Cotisation 2025 statutaire + **abonnement à la revue Accueil** : 40 + 20 = 60 €
- Cotisation 2025 statutaire + **abonnement à la revue Accueil + don** = 60 + = €

Les dons ouvrent droit à une réduction fiscale de 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera délivré.

Ce bulletin et votre règlement à l'ordre de EFA 44 sont à retourner à Enfance & Familles d'Adoption de Loire-Atlantique, Pôle associatif Désiré Colombe, 8 rue Arsène Leloup 44300 Nantes

Date et signature :

Les informations personnelles recueillies par EFA sont uniquement destinées au fonctionnement de votre association. Elles sont conservées 10 ans après notre dernier contact, sauf durée modifiée, autorisée ou imposée par une obligation légale, réglementaire, ou exercice de votre droit de suppression. Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des informations recueillies. EFA s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers vos données sans votre consentement explicite, sauf motif légitime (illégal, fraude, exercice des droits de la défense...), exception faite de la fédération et ses associations départementales et interdépartementales, l'UDAF, l'UNAF et le routeur de la revue *Accueil*. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement européen du 27 avril 2016 (RGPD applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, rectification, effacement, ou limitation du traitement de vos données. Pour des motifs légitimes, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de celles-ci et, sous réserve d'un justificatif d'identité, exercer vos droits en contactant le président de votre association.

Votre adhésion est importante pour la représentativité et la légitimité de notre mouvement.

Une fédération forte de plus de 5 000 familles est entendue au sein des instances traitant de l'adoption.

Votre voix s'ajoute à toutes les autres afin de témoigner du vécu des familles adoptives et des personnes adoptées et défendre au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à avoir une famille.

[Enfance & Familles d'Adoption de Loire-Atlantique](#) (EFA 44) est une association départementale à but non lucratif.

Son conseil d'administration est constitué uniquement de bénévoles, impliqués et formés, soucieux de contribuer à la défense des droits des enfants et en particulier le droit de grandir dans un environnement familial adapté.

EFA est une association indépendante. Nous ne confions pas d'enfants à l'adoption et nous n'intervenons à aucun moment dans l'instruction des dossiers d'agrément des candidats à l'adoption.

Que vous apporte l'adhésion à EFA ? Vous rejoignez le groupe des adhérents qui participent à la vie de notre mouvement et, bien au-delà, vous entrez dans le cercle des 5 000 familles et adoptés majeurs répartis en France au sein des 89 associations départementales et interdépartementales affiliées à la fédération Enfance & Familles d'Adoption.

Vous recevrez régulièrement :

- Les invitations à nos rencontres (journées familiales, réunions d'information pour les postulants...), aux soirées témoignages, aux conférences et débats que nous organisons périodiquement ;
- La newsletter bimestrielle de la fédération ;
- En vous abonnant : la [revue trimestrielle Accueil](#) publiée par la fédération EFA, seule revue française exclusivement consacrée à l'adoption au tarif préférentiel de 20 euros pour 4 numéros (remise de 50 % par rapport au prix public).

Vous avez accès :

- À la [ligne nationale d'écoute](#) destinée aux familles, postulants et adoptés majeurs ;
- À une information et un accompagnement vers un enfant à besoins spécifiques grâce à notre [service ERF](#) ;
- Aux groupes d'échange, groupes de parole, cafés des parents, journées de sensibilisation à la parentalité adoptive...
- Selon votre demande, à une mise en contact avec des familles adoptives avec lesquelles vous souhaitez échanger ;

À quoi sert la cotisation annuelle ?

Notre association reverse 24 € à la fédération EFA, ainsi qu'une cotisation à l'UDAF.

La fédération EFA est devenue, en 70 ans, l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Elle participe à l'évolution de la législation et des idées dans la société en intervenant dans les médias et auprès des élus politiques. Elle est membre du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, du Conseil national de l'adoption.

Le solde restant à notre association départementale est consacré aux moyens nécessaires à son fonctionnement : organisation de manifestations, documentation, formations, location de salles...

Il nous permet de vous accompagner avant, pendant et après l'arrivée de vos enfants, de pérenniser nos activités et de donner plus de poids à nos représentants dans les institutions (Conseil de famille des pupilles de l'État, commission d'agrément) et administrations locales.